



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 93690

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conclusions de plusieurs études menées au cours de ces trois dernières années sur la maladie d'Alzheimer. En effet, toutes ces études convergent vers le même constat : la maladie d'Alzheimer et les autres maladies neurodégénératives sont sur le déclin dans différents pays du monde où l'on observe une diminution du nombre de nouveaux cas (ce qu'on nomme l'incidence) au cours des dernières décennies. Des universitaires français et américains ont ainsi constaté une baisse moyenne de 20 % de l'incidence des démences depuis les années 1980 et ce à chaque décennie. Néanmoins, dans le même temps, la prévalence, c'est-à-dire le nombre total de patients, augmente, elle, très rapidement, notamment dans les pays à revenu faible et intermédiaire. C'est pourquoi il est nécessaire de ne pas diminuer nos efforts en faveur de la recherche contre cette maladie mais également en faveur de la prise en charge des patients qui en sont atteints. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre en faveur de la recherche mais également de la prise en charge des patients atteints par la maladie d'Alzheimer.

Texte de la réponse

Dans le prolongement des précédents plans Alzheimer, un nouveau plan maladies neurodégénératives est en cours de déclinaison pour la période 2014-2019. Ce plan prévoit des actions destinées à améliorer les soins apportés aux malades, leur vie quotidienne dans la société et à développer la recherche. La formation continue des professionnels est orientée vers l'amélioration des prises en charge des patients atteints de troubles cognitifs, c'est notamment le cas du développement professionnel continu des professionnels de santé (DPC). De nouveaux crédits ont été délégués aux agences régionales de santé (ARS) pour développer les programmes d'éducation thérapeutique dans le champ des maladies neurodégénératives, qui peuvent bénéficier aux malades d'Alzheimer aux stades précoces et à leurs proches. Les unités cognitivo-comportementales (UCC) permettent de gérer rapidement et efficacement les troubles du comportement. L'effort de développement des UCC est maintenu avec la création de nouvelles unités. La politique en direction des aidants est consolidée avec le renforcement des actions de formations des aidants par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la poursuite du développement des plateformes de répit. Le déploiement des places de pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) et des places d'unités d'hébergement renforcées (UHR) se poursuit, de même que l'installation des équipes spécialisées Alzheimer (ESA) dont le nombre sera renforcé. 100 nouvelles maisons pour l'autonomie et l'autonomie des malades Alzheimer (MAIA) sont prévues par le nouveau plan, en sus des 257 pré existantes, pour la coordination des interventions et le soutien à la gestion des cas les plus complexes. La coordination des actions de recherche est renforcée pour une plus grande synergie et une meilleure efficacité, avec notamment l'identification de 7 centres d'excellence. Les ARS sont mobilisées pour réaliser un état des lieux sur leurs territoires et établir des plans d'actions régionaux à l'été 2016. Les instructions du 7 septembre 2015 et du 22 janvier 2016 relatives au plan maladies neurodégénératives détaillent les conditions de réalisation et les échéances de ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93690

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1708

Réponse publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8262